



منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الأفارقة  
African Ombudsman and Mediators Association  
Association des Ombudsman et Mediateurs Africains  
Associaçãodos Ombudsman eMediadores Africanos

## PROCÈS-VERBAL DE LA 10<sup>ÈME</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE À LUSAKA, EN ZAMBIE LE 19 MAI 2016

---

### LISTE DE PRESENCE

1. **Hon. Dr. Fozia Amin** - Présidente, Ethiopie
2. **Hon. Dr. Otiende Amollo** - Secrétaire Général, Kenya
3. **Hon. Caroline Sokoni** - Trésorière, Zambie
4. **Hon. Dr. Paulo Tjipilica** - Ancien  
Président de l'AOMA, Angola
5. **Hon. Leshele Abel Thoahlane** -  
Représentant de la Région Australe,  
Lesotho
6. **Hon. Ali Soulyemane Bachar** -  
Représentant de la Région Centrale,  
Tchad

### REPRÉSENTANTS AUTORISÉS SPÉCIAUX

1. **Patricia Isimat-Mirin** - Côte d'Ivoire
2. **Juma Rukumbi** - Burundi
3. **Reginald Ndou** - Afrique du Sud
4. **Eileen Rakow** - Namibie
5. **Tourmar Nayo Didegomi** - Tchad

### EXCUSES

1. **Hon. N'golo Coulibaly** - 1<sup>er</sup> Vice-Président, Côte D'Ivoire
2. **Hon. Dr. Mohamed Rukara** - 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Burundi
3. **Hon. Adv. John Walters** - Président de l'IIO, Namibie
4. **Hon. Tom Bahame Nyanduga** -  
Représentant de la Région de l'Est,  
Tanzanie

5. **Hon. Fatma Zahra Mahmoud** -  
Représentante de la Région du Nord, Tunisie
6. **Hon. Alima Deborah Traore** -  
Représentante de la Région de l'Ouest, Burkina Faso

### **PRÉSENTS/COLLABORATEURS**

1. **Leonard Ngaluma** - Directeur  
Exécutif par intérim, AOMA
2. **Dr. Annie Devenish** - Directrice  
Exécutive par intérim, AORC
3. **Chipili Katunasa-Magayane** - Zambie
4. **Seyoum Leul** - Éthiopie
5. **Daouda Tanon** - Côte d'Ivoire
6. **Eurydice Gahimbare** - Burundi
7. **Benita Young** - Afrique du Sud
8. **Manuel Da Costa** - Angola
9. **Yvelise Batalha** - Angola
10. **Paul Letele Leboea** - Lesotho
11. **Hilda Ojiambo** - Kenya (Secrétariat)

### **Ordre du jour**

1. Excuses, constitution de la réunion / quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen et approbation du procès-verbal de la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif
4. Questions découlant des discussions
5. Rapport de la présidente de l'AOMA – à noter
6. Rapport du Secrétaire général de l'AOMA – à noter
7. Rapport de la présidente de l'AORC – à noter
8. Rapport des représentants régionaux
9. Situation financière de l'AOMA et contribution des membres
10. La 5<sup>ème</sup> Assemblée générale
11. Rapport du comité pour l'amendement de la Constitution
12. Atelier sur les mécanismes nationaux de prévention de la torture – Côte d'Ivoire

13. Proposition de statut d'observateur à l'Union africaine

14. Divers

## **OUVERTURE**

La présidente de l'AOMA a ouvert la réunion à environ 09h30. Elle a remercié la Protectrice des Citoyens de la Zambie pour avoir accueilli la réunion et l'a invitée à prononcer le discours de bienvenue. Le Secrétaire général a ensuite procédé à la confirmation de quorum, conformément à la Constitution de l'AOMA et l'adoption de l'ordre du jour. Le Médiateur du Lesotho a proposé l'ordre du jour et été appuyé par le représentant autorisé spécial du médiateur de la Namibie.

Le Secrétaire général a proposé de présenter le procès-verbal de la 9<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif tenue en 2015 à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. Les membres ont accepté cette proposition.

### **P.-V. 10/1/2016: EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 9<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AOMA**

- 1.1. Le Secrétaire général a amené les participants à examiner le procès-verbal de la 9<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, après lequel les participants ont pris note des questions découlant et accédé à la demande du Secrétaire général pour revenir à ces dernières durant la présentation du rapport du Secrétaire général.
- 1.2. Le procès-verbal de la 9<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a été adopté suite à la proposition faite par le représentant spécial de l'Ombudsman du Burundi, appuyé par le représentant spécial de la Présidente de l'AORC.

### **P.-V. 10/2/2016: QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION**

- 2.1. En vertu du P.-V. 9/2/2015 – 2.12 de la 9<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, il a été réaffirmé que le mode proposé par le Secrétaire général pour reconnaître et remercier les anciens membres de l'AOMA qui ont distinctement servi l'association sera adopté lors de la 5<sup>e</sup> Assemblée générale.
- 2.2. Comme étant la seule question découlant qui n'a pas été couverte par le rapport du Secrétaire général, les membres ont accepté la proposition que le représentant spécial de l'Ombudsman du Burundi

fournit une mise à jour sur la situation dans le pays en vertu de P.-V. 10/09/2015 de la précédente réunion du Comité exécutif.

- 2.3. Le représentant spécial de l'Ombudsman du Burundi a informé les participants de la situation au Burundi, ce qui a été dûment noté.
- 2.4. Le Comité exécutif a souligné l'apport de l'Ombudsman du Burundi à la paix sociale dans ce pays et en même temps il a été noté que le médiateur est actuellement en Belgique pour des raisons médicales.
- 2.5. Le Comité exécutif a émis un communiqué en solidarité avec le médiateur et le peuple du Burundi et a affirmé le soutien de la réunion de coordination de la région Afrique centrale sur « *Rôle des Ombudsman dans la prévention des conflits identitaires et religieux en Afrique* » prévue en septembre 2016 à Bujumbura, Burundi.
- 2.6. Les questions découlant qui restaient ont été examinées dans le cadre du rapport du Secrétaire général.

#### **P.-V. 10/3/2016: RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'AOMA – À NOTER**

- 3.1. Le rapport de la présidente a été bien reçu et noté.
- 3.2. Les membres ont applaudi les efforts de la Présidente de faire en sorte que l'AOMA couvre tous les pays du continent en incluant l'Egypte et la République du Soudan du Sud.

#### **P.-V. 10/4/2016 : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL – À NOTER**

- 4.1. Le rapport du Secrétaire général a souligné plusieurs questions pour la délibération des membres et la prise de décision.
- 4.2. En ce qui concerne P.-V. 9/8/2015 de la réunion précédente du Comité exécutif, le Secrétaire général a attiré l'attention des membres sur la nécessité de trouver un autre hôte pour la 5ème Assemblée générale suite à l'indisponibilité de la Commission pour les Droits de l'Homme et la Bonne Gouvernance – Tanzanie.
- 4.3. Il a été noté que la Constitution de l'AOMA prévoit l'Assemblée générale qui se tiendra une fois tous les deux ans et qu'il devient obligatoire par cette disposition constitutionnelle de tenir la prochaine Assemblée générale en Novembre 2016 pour éviter toute entorse à la Constitution.

- 4.4. En ce qui concerne *P.-V. 9/9/2015* de la réunion précédente du Comité exécutif, le Secrétaire général a déposé un projet des lignes directrices sur l'adhésion pour aider les membres à l'examen des demandes d'adhésion dans l'attente de l'approbation.
- 4.5. Il a été décidé de demander aux membres de faire parvenir leurs propositions et les inclure dans l'attente l'approbation des lignes directrices sur l'adhésion à la prochaine réunion du Comité exécutif.
- 4.6. Le Comité exécutif a également décidé de reporter l'examen des demandes d'adhésion pour la prochaine réunion du Comité exécutif, en attendant l'approbation des lignes directrices sur l'adhésion.
- 4.7. S'agissant de l'enregistrement de l'AOMA, il a été noté que le processus d'enregistrement est toujours en cours et a atteint un stade avancé.
- 4.8. Les membres ont également noté les divers devis présentés par le Secrétaire général, dressés par des consultants qui ont offert d'élaborer le plan stratégique et le plan de travail de l'AOMA.
- 4.9. Le devis révisé conçu par Prof. Victor Ayeni de 10, 250 Dollars Américains exclut les frais de voyage, le per diem et les frais d'hébergement par rapport au montant précédent de 19, 219 Dollars Américains a été approuvé. Il a été en outre décidé que Prof. Ayeni soit prié de couvrir, dans le cadre de la consultation, la stratégie de mobilisation des ressources de l'AOMA et son avis consultatif sur la création d'un secrétariat permanent de l'AOMA.
- 4.10. Il a été en outre décidé que le Secrétaire général devrait officiellement demander un soutien de l'AORC pour le plan stratégique ainsi que le plan de travail, les réunions régionales et le comité pour l'amendement de la Constitution.
- 4.11. Une décision selon laquelle les fonds de l'AOMA peuvent être utilisés a été prise pour financer l'élaboration de plan stratégique ainsi que le plan de travail dans le cas où l'AORC ne sera pas en mesure de financer.
- 4.12. En ce qui concerne la vérification des comptes de l'AOMA, le Secrétaire général a indiqué que les cabinets d'audit de renom qui avaient été saisis étaient réticents à faire une offre et le Comité

exécutif a décidé que le Secrétaire général saisisse les cabinets d'audit petits mais crédibles, le cas échéant.

- 4.13. Le rapport du Secrétaire général a été noté et approuvé sauf pour les résolutions susmentionnées.

**P.-V. 10/5/2016: RAPPORT DE L'AORC – À NOTER**

- 5.1. Le rapport présenté au nom de la Présidente de l'AORC a été bien reçu et noté.
- 5.2. Il a été souligné que l'AORC avait contacté une supplémenteaire de 8 institutions d'ombudsman pour la participation à une étude comparative des différents systèmes juridiques utilisés par les membres de l'AOMA. La réunion préparatoire pour l'étude aura lieu en Juin 2016.
- 5.3. Le rapport de l'AORC a également souligné l'évaluation des besoins en formation, menée auprès des membres arabophones de l'AOMA et a noté que l'AORC avait formé 172 ombudsmans et des fonctionnaires de 28 pays africains.
- 5.4. La première note d'orientation sur les meilleures pratiques pour les institutions de médiation et le bulletin d'information publié par l'AORC ont été notés et une recommandation a été faite que les publications, ainsi que d'autres informations sur le site de l'AORC devraient être traduites en français par l'AORC.
- 5.5. Le Comité exécutif a également noté l'importance de l'AORC et AOMA pour assurer la liaison plus fréquemment et a exhorté les secrétariats respectifs de continuer à discuter sur les perspectives de financement.

**P.-V. 10/6/2016: RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS REGIONAUX**

- 6.1. Le rapport de la région de l'Afrique centrale a été présenté par le représentant de cette région, le Bureau du Médiateur de la République du Tchad, et a été dûment noté.
- 6.2. Le rapport a souligné les efforts du représentant à promouvoir et renforcer la solidarité entre les institutions de médiation existantes dans la sous-région tout en préconisant la création de l'institution de médiation dans des pays tels que le Cameroun.

- 6.3. Le représentant régional de la région Australe a noté qu'il n'a pas reçu de rapports des membres de sa région pour la présentation lors de la réunion du Comité exécutif.
- 6.4. Tous les autres représentants régionaux étaient absents et n'avaient pas fourni leurs rapports régionaux au Secrétariat avant la réunion du Comité exécutif.
- 6.5. Le Comité exécutif a exhorté les représentants régionaux à assurer la présentation de leurs rapports régionaux au Secrétariat en avance pour la traduction et la présentation lors des prochaines réunions du Comité exécutif.

**P.-V. 10/7/2016: FINANCES DE L'AOMA ET SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES**

- 7.1. Le Secrétaire général a soumis un rapport détaillant les cotisations et les arriérés en termes de frais d'adhésion pour des années 2015 et 2016 ainsi que le relevé bancaire de l'AOMA et le compte des dépenses, ce qui a été dûment noté.
- 7.2. Il a été décidé que le Secrétariat enverrait encore les lettres de rappel aux membres en ce qui concerne les arriérés.

**P.-V. 10/8/2016: 5<sup>ème</sup> ASSÉMBLEE GÉNÉRALE**

- 8.1. Le Comité exécutif a vivement félicité le geste du Protectrice des citoyens de la Zambie d'accueillir la 5<sup>ème</sup> Assemblée générale en Août 2017 en cas d'indisponibilité d'un autre hôte en 2016, mais a décidé que le Secrétaire général invite formellement tout membre de l'AOMA disposé à accueillir l'Assemblée en 2016 à communiquer sa volonté au Secrétaire général avec toute la diligence raisonnable.
- 8.2. Il a été convenu que la proposition de la Protectrice des citoyens de la Zambie serait adoptée dans le cas où il n'y aurait pas d'autres alternatives.

**P.-V. 10/9/2016: RAPPORT DU COMITÉ POUR L'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION**

- 9.1. La Protectrice des citoyens de la Zambie a indiqué qu'il n'y avait pas de rapport du Comité pour l'Amendement de la Constitution,

puisque ce dernier n'avait pas été convoqué pour entreprendre ses travaux et qu'il avait prévu de se réunir en marge de la réunion régionale, qui n'a pas eu lieu.

- 9.2. Le Comité exécutif a décidé que le Secrétaire Général écrive officiellement à l'AORC pour demander un soutien au financement des travaux du Comité pour l'Amendement de la Constitution.

#### **P.-V. 10/10/2016 : ATELIER SUR LES MECANISMES NATIONAUX DE PREVENTION DE LA TORTURE**

- 10.1. Le Représentant spécial du Médiateur de la Côte d'Ivoire a informé les membres d'un atelier proposé intitulé « *mécanismes nationaux de la prévention de la torture* » qui sera organisée à Abidjan au début de 2017 par le bureau du médiateur en collaboration avec l'Institut international de l'Ombudsman (IIO) et l'Association pour la prévention de la torture (APT). Les membres intéressés à participer à l'atelier seraient tenus de parrainer leurs propres frais de voyage et d'hébergement. L'information a été dûment notée.

#### **P.-V. 10/11/2016 : PROPOSITION DE STATUT D'OBSERVATEUR A L'UNION AFRICAINE**

- 11.1. La Présidente a noté que l'AOMA avait reçu le statut d'observateur à l'Union africaine (UA) et a proposé la nomination de l'ancien président de l'AOMA, Dr. Paulo Tjipilica, à l'UA comme observateur de l'AOMA. Les membres ont accepté cette proposition, en notant sa contribution pour avancer les objectifs de l'AOMA durant son mandat comme Président.

- 11.2. Il a ensuite été décidé que la Présidente écrira officiellement au Ministère des affaires étrangères de l'Angola pour communiquer la nomination du Dr. Tjipilica.

#### **P.-V. 10/12/2016 : DIVERS**

- 12.1. Il a été noté que les demandes d'adhésion de l'Ombud militaire de l'Afrique du Sud et le médiateur de la police provinciale du Western Cape étaient toujours en instance dans l'attente de l'adoption de lignes directrices sur l'adhésion présentées par le Secrétaire général. Ces applications ont été ajournées pour la prochaine réunion du Comité exécutif.

- 12.2. Une nouvelle demande d'adhésion du Conseil National Egyptien pour les droits de l'homme a également été dûment notée.
- 12.3. Il a été convenu que la Présidente coordonnera et assurera la liaison avec le Secrétaire Général, Présidente de l'AORC et ancien président de l'AOMA, Dr. Tjipilica, pour obtenir l'accréditation de l'AOMA avec l'ONU.
- 12.4. Il a été note, comme dans la réunion précédente, que le procès-verbal de la 7ème réunion du Comité exécutif n'avait pas été envoyé au Secrétaire Général.
- 12.5. En ce qui concerne la prochaine réunion du Comité exécutif, il a été décidé que le Secrétaire général écrira officiellement au Bureau de l'ombudsman de la Namibie pour se consulter sur la disponibilité du bureau d'accueillir la 11ème réunion du Comité exécutif en Août / Septembre 2016, avant la 5ème Assemblée générale. Il a été proposé d'envisager les bureaux des médiateurs de l'Ethiopie et du Kenya dans le cas d'indisponibilité de la Namibie.
- 12.6. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est ajournée à 16h30.

Signé par, le .....jour..... 2016

**HON. DR. OTIENDE AMOLLO, EBS**  
**SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AOMA**

---

Signé par, ce.....jour..... 2016

**HON. DR. FOZIA AMIN**  
**PRÉSIDENTE DE L'AOMA**

---